



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 22 Mars 2013 - Salle La Rance – 20h30

**M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.**

**Présents : Mesdames : DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE ; TANNÈ.**

**Messieurs : AMADIEU ; BOUNIE ; BRANDALAC ; BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; GENTIL ; FEL ; LELARGE ; PICARROUGNE ; TOURRILHES ; VISINONI.**

**Secrétaire de séance :** Madame Jeannine **HERCOUET-TESTA.**

**Ajout à l'ordre du jour :** Délibération relative à la prochaine représentation des communes au Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Maurs (dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales).

### 1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 Décembre 2012

Ce procès verbal est approuvé.

### 2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

#### D. I. A. :

- N° 506 concerne la mutation SCI DOGINAT/RIVIERE-LAVERGNE, parcelles AD – n° 1045 pour 2485 m<sup>2</sup> - AD - n° 1044 pour 440 m<sup>2</sup> - AD – n° 462 pour 95 m<sup>2</sup> - AD – N° 988 pour 3763 m<sup>2</sup>,
- N° 507 concerne la mutation BLANQUIES/RIVIERE-LAVERGNE/BEFFRIEU-LHEUREUX parcelles AB – n° 273 pour 1025 m<sup>2</sup> - AB – n° 274 pour 15 m<sup>2</sup>,
- N° 508 concerne la mutation SARL Artisans Réunis/RIVIERE-LAVERGNE, parcelle AB – n° 675 pour 1924 m<sup>2</sup>.
- N° 509 concerne la mutation DUMINIL/RIVIERE-LAVERGNE, parcelle AD – n° 899 pour 828 m<sup>2</sup>.

#### DECISIONS DU MAIRE :

- N° 341 concerne la décision de réduire de moitié le tarif des droits de place et de stationnement pour le jeudi 17 janvier 2013 en raison des conditions climatiques (neige – verglas).

	<b>Tarif 2013</b>	<b>Tarif pour le 17/01/2013</b>
* Commerçants non sédentaires : MARCHÉ	<b>0.47€/m<sup>2</sup></b>	<b>0,23€/m<sup>2</sup></b>
Avec minimum de perception pour marché (moins de 5 m <sup>2</sup> )	<b>2.35€ mini</b>	<b>1,15€ mini</b>

- N° 342 concerne le versement d'une subvention à Madame Yvonne DELORT d'un montant de 762 € pour un ravalement de façades sur un immeuble sis à MAURS – 4 rue du Camp.
- N° 343 concerne le prix du loyer du pavillon loué au Centre Hospitalier d'Aurillac. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le loyer est fixé à 333,36 euros.
- N° 344 concerne le prix du loyer de la maison Rue Torse louée à Madame Mouna HACHIMI. A compter du 1<sup>er</sup> février 2013 le loyer est fixé à 342,12 €.

### 3/ ADMINISTRATION GENERALE

#### 3-1/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU F. E. C. 2013

#### 3-1-1/ MODERNISATION DE LA STATION DE TRAITEMENT A.E.P - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F. E. C. 2013 -

Le système de traitement d'eau potable utilisé actuellement à la station de La Roumigièrre est obsolète et nécessite d'être modernisé pour diverses raisons. Le montant de ce projet est de 54 000€ HT .

Le financement de ces travaux rentre dans les nouvelles modalités d'accompagnement du Conseil Général du Cantal en faveur des communes. Une subvention de 16 000€ (soit 30% des dépenses) est sollicitée au titre de la part supplémentaire du FEC 2013 réservée au financement des dossiers eau potable.

**3-1-2/ PROGRAMME VOIRIE 2013 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F. E. C. 2013**

Chaque année, la commune de Maurs consacre une partie de son budget à la réalisation d'un programme annuel de voirie. Le programme 2013, qui s'élève prévisionnellement à **105 000€ HT**, va permettre de moderniser la voirie communale tant en zone rurale qu'en zone urbaine (notamment l'aménagement du carrefour de la Rue du Pauverel et de la RN 122). Cette année les crédits du FEC rural sont sollicités pour le financement de ce programme voirie.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	105 000.00	Conseil Général du Cantal (FEC)	31 000.00
		Amendes de Police	7 500.00
		Autofinancement	66 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>105 000 €HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 000€</b>

**3-2/ TRAVAUX RUE DU COUSTALOU – RUE DU DOCTEUR CLAUZET : DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE (AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE DEUX RUES DU CENTRE HISTORIQUE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT)**

Pour permettre l'achèvement de la tranche 2, des travaux des deux rues du centre bourg, qui concerne la rue du Dr Clauzet une subvention est demandée au député CALMETTE au titre du « programme 122-action 01 du budget de la Réserve Parlementaire 2013

**Rappel du financement global de cette opération conduite en 2012 et 2013**

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
<b>Tranche 1 : Rue du Coustalou</b>			
	<b>192 100,00</b>		
Réseau AEP	17 000,00	ETAT - DETR 2011 accordée (20% réseaux pluvial et sonorisation, aménagement voirie et honoraires)	26 560,00
Réseau EP	17 000,00		
Réseau sonorisation	2 000,00	ETAT - RESERVE PARLEMENTAIRE 2012 (SENATEUR JARLIER)	15 000,00
Aménagement et réfection de voirie	119 000,00		
Maîtrise d'œuvre	16 600,00	CONSEIL GENERAL (FEC 2012)	3 500,00
<i>Sous-total DEPENSES COMMUNALES</i>	<i>171 600,00</i>		
Réseau EU Lou Coustalou	20 500,00	AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT	147 040,00
<i>Sous-total DEPENSES SIVU</i>	<i>20 500,00</i>		
<b>Tranche 2 : Rue du Docteur Clauzet</b>			
	<b>172 900,00</b>		
Réseau AEP	12 000,00	ETAT - DETR 2011 accordée (20% réseaux pluvial et sonorisation, aménagement voirie et honoraires)	28 157,00
Réseau EP	15 000,00		
Réseau sonorisation	2 000,00	ETAT - RESERVE PARLEMENTAIRE 2013 (DEPUTE CALMETTE)	20 000,00
Aménagement et réfection de voirie	113 000,00		
Maîtrise d'œuvre	16 400,00	CONSEIL GENERAL (FEC 2012)	2 500,00
Frais divers	2 300,00		
<i>Sous-total DEPENSES COMMUNALES</i>	<i>160 700,00</i>	AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT	122 243,00
Réseau EU Docteur Clauzet	12 200,00		
<i>Sous-total DEPENSES SIVU</i>	<i>12 200,00</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>365 000,00</b>		<b>365 000,00</b>

### **3-3/ ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES**

Le 13 juillet 2012 l'Agence Départementale dénommée Cantal Ingénierie et Territoires a été constituée. Cette Agence, créée sous forme d'Etablissement Public Administratif, est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

La Commune de MAURS décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale, moyennant une contribution annuelle définie conformément aux tarifs indiqués au règlement intérieur

Cette adhésion, ouvre droit à l'assistance juridique et administrative, l'ingénierie financière, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des nouvelles technologies et une intervention de diagnostic préalable d'une durée maximale d'une journée par an et par domaine. Par contre dans les domaines techniques, les services sont facturés à la journée.

### **3-4 - CONVENTION SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CELE**

Une convention de partenariat est signée avec le Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé pour répondre au schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui demande aux collectivités du bassin du Célé d'augmenter la fréquence de suivi des eaux brutes captées pour l'alimentation en eau potable.

La commune bénéficiera d'un soutien financier et technique pour la réalisation des prélèvements et interprétation des résultats

## **4/ PERSONNEL**

### **4-1/ CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Pour permettre à plusieurs agents de bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2013, les postes suivants sont créés :

- 4 postes Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein : 2 à compter du 01/06/2013 ; 2 à compter du 15/12/2013
- 1 poste Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein : à compter du 01/10/2013

### **4-2/ CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR AU SERVICE ESPACES VERTS / PROPETE**

Le contrat d'avenir est un nouveau type de contrat destiné aux jeunes connaissant de grandes difficultés d'accès à l'emploi. Ce type de contrat est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et :

- Sans diplôme ;
- Titulaire d'un CAP/BEP, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois ;
- Ou à titre exceptionnel, pour les jeunes à BAC+3 résidant dans les zones prioritaires, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de recruter un agent en contrat d'avenir afin de palier à un certain surcroît de travail du service Espace vert / Propreté. En effet, dans le cadre de sa démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la commune a besoin de personnel supplémentaire dès ce printemps. Le poste créé est un emploi à temps plein de 35 heures auprès du service Espace vert / Propreté, à 35 heures/semaine, pour une durée initiale de un an (renouvelable deux fois) à compter du 15 mai 2013.

### **4-3/ CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

#### **Piscine Municipale :**

Un Maître Nageur Sauveteur du 29 juin 2013 au 31 Août 2013 : 35 heures hebdomadaire

Un adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe du 1 Juillet 2013 au 31 Août 2013 : 35h hebdomadaires

Un adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe du 1 Juillet 2013 au 31 Août 2013 : 24h hebdomadaires

#### **Camping :**

Un Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe du 08 juillet 2012 au 16 Août 2012 : 32 heures hebdomadaires

**Services Techniques :**

Deux Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe du 01 juillet 2013 au 31 août 2013: 35 heures hebdomadaires

#### **4-4/ ACTUALISATION D'UNE CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU BILAN DE COMPETENCES D'UN AGENT**

Un salarié a été employé auprès de la commune en contrat unique d'insertion. Dans le cadre des actions d'accompagnement et de formation des emplois d'insertion, cet agent a bénéficié de 24 heures de formation pour faire un bilan de compétences.

Le coût forfaitaire de la formation (1 120€) ainsi que la moitié des frais de déplacement ont été pris par la Commune de Maurs. Aucune aide n'a pu être obtenue par Pôle Emploi.

### **5 / URBANISME**

#### **5-1/ AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU CANTAL (ATESAT)**

La convention ATESAT, conclue avec les services de l'Etat, est arrivée à échéance au 31 décembre 2012. La commune de Maurs qui a bénéficié de cette assistance technique peut encore en bénéficier pour l'année 2013, et sur un contenu qui va évoluer.

Ce service public de proximité permet aux communes d'être assistées dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du bâtiment, et de la voirie.

Un accord de principe d'un conventionnement ATESAT pour l'année 2013 est pris, la convention correspondante avec la Direction Départementale des Territoires sera mise à jour.

### **6 / CAMPING**

#### **6-1/ APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC GITES DE FRANCE : SEMAINE PROMOTIONNELLE « MAI TOI AU VERT »**

La Fédération Nationale des Gîtes de France souhaite faire une opération médiatique auprès du grand public « Mai toi au vert » pour ce printemps. Cette action de promotion à tarif exceptionnel a pour vocation de favoriser des courts séjours en dehors des périodes de vacances scolaires. Elle se déroulera du 18 au 25 mai 2013.

La commune de Maurs décide de participer à cette opération en mettant à disposition les quatre chalets du camping « Le Vert » au tarif exceptionnel de 200 € TTC/semaine du 18 au 25 mai 2013. Les réservations doivent se faire auprès de « Gîtes de France »

### **7 / NOMBRE ET REPARTITION, A VENIR, DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales (article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales), chaque commune de la Communauté des Communes du Pays de Maurs doit se prononcer sur la représentation des communes au futur Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal de MAURS s'est prononcé pour une assemblée composée de 33 délégués communautaires (soit 10 représentants pour la Commune de Maurs).

Le résultat des délibérations de chaque commune sera débattu en Conseil Communautaire, sans consensus le nombre de Conseillers de la future assemblée sera de 28 délégués.

### **8 / QUESTIONS DIVERSES**

- **Présentation du BUDGET ANNEXE CAMPING**

Ce budget annexe a été présenté à l'assemblée délibérante. Il sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal après l'adoption du budget principal de la commune

- **Rentrée scolaire 2013-2014 :**

- **Passage à 9 demi-journées :** Les élus et les services administratifs municipaux travaillent pour que cette réforme puisse être appliquée dès la rentrée scolaire de 2013
- **Ecole numérique :** Le projet d'équipement d'une classe dès la rentrée 2013 est à l'étude.

- **Suppression Passage à Niveau de « Passe Vite » :**

Les travaux réalisés par Réseau Ferré de France sont en cours ou devraient débiter rapidement.

- **Informations communautaires**